

## **Déclaration du Sénégal à la 18<sup>ème</sup> Conférence des Etats Parties à la Convention d'Ottawa**

Je voudrais vous adresser les remerciements du Sénégal pour la qualité de l'organisation de cette rencontre et la possibilité de présenter la troisième demande de prolongation de son délai pour atteindre les objectifs d'un Sénégal sans mines conformément à l'article 5 de la Convention.

Monsieur le Président, la mise en œuvre du programme depuis 2008 a permis d'enregistrer des résultats significatifs dans les différents domaines de l'Action antimines.

Toutefois, avec la situation de ni paix ni guerre qui prévaut dans cette région, le Sénégal fait face à des contraintes liées à l'accessibilité aux zones et la disponibilité de ressources financières, l'empêchant ainsi de respecter ses engagements vis-à-vis de la convention d'Ottawa.

Cela a conduit le Sénégal à introduire une première demande d'extension pour la période 2009-2016, puis une seconde 2016-2021.

La situation d'insécurité persistante, imputable au manque d'adhésion du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) à la stratégie nationale de lutte anti mines, a obligé le Sénégal à entreprendre une démarche de dialogue avec toutes les parties prenantes à la crise casamançaise, dans l'optique de faciliter le déploiement des équipes de déminage dans les localités.

Toutefois, au fur et à mesure de la progression des opérations vers les zones proches des bases du MFDC, les équipes de déminage devenaient des cibles d'enlèvements et d'exactions: à Kailou (département de Ziguinchor) en mai 2013 puis à Bafata Brame dans le département de Goudomp (région de Sédhiou) en mai 2019. Le MFDC explique sa réticence à l'avancée des opérations par le fait que celles-ci mettraient à découvert leurs bases face aux unités des Forces armées nationales. Ce dernier incident de 2019, a occasionné un arrêt de dix mois des activités du déminage. Leur relance a été facilitée par le Groupe de Réflexion sur la Paix en Casamance, les acteurs locaux et la société civile, qui ont noué le dialogue avec le MFDC.

Au terme de la deuxième période d'extension (2016-2021) et au regard de son plan d'action, le Sénégal a enregistré les résultats suivants :

- 1) Enquêtes non techniques : sur les 216 localités, 98 ont été visitées (5 ZDC identifiées et 93 déclassées. 118 restent à être visitées.
- 2) Enquêtes techniques et déminage : sur les 52 ZDC, 20 ZDC ont été traitées dont 1 ZDC en 2013. Il reste à faire 32 ZDC. Ces opérations se sont déroulées en 2016 et 2017 dans les départements de Ziguinchor et Goudomp.

Dans l'exécution de ces activités, un vivier de 30 démineurs expérimentés dont 04 EOD3 et 04 EOD2 est mobilisable par HI.

La stratégie nationale a été actualisée et validée en 2018.

L'activité du déminage a eu comme impact sur les communautés l'accès à plus de 200,000,000m<sup>2</sup> de terre à vocation agricole, pastorale ou touristique; la réouverture d'unités de transformation de fruits à Dar Salam, la reconstruction de plus de 120 maisons à usage d'habitat à Gouraf, l'installation de Plateformes Multifonctionnelles dans les localités déminées de Dar Salam, Mpack, Gouraf, Sindone et le retour de 527 familles appuyées dans 29 villages.

Au chapitre de l'Education au risque, quatre (04) projets, sur financement de l'UNICEF et du CICR, ont été mis en œuvre dans les départements de Bignona, Ziguinchor, Oussouye et Goudomp.

Les activités d'éducation au risque des mines ont largement contribué à la réduction des accidents par mines avec seulement 05 victimes civiles enregistrées.

A ce jour, les contributions au programme national d'action antimines sont chiffrées à 18,916,133 US\$ dont 7,222,222 US\$ comme apport de l'Etat sénégalais aux charges de fonctionnement du centre.

Toutefois, le programme reste confronté à un manque de financement, ce qui ne garantit pas le strict respect de la planification des opérations sur le terrain.

En vue de pallier ces difficultés, un dialogue national, sur financement de l'UE, s'est tenu à Dakar en octobre 2018, en vue de formuler des recommandations.

A cet effet, une stratégie a été élaborée pour accéder en toute sécurité aux zones suspectées dangereuses et mobiliser des ressources nécessaires au programme, estimées à 12,186,185 \$US.

En application desdites recommandations, le Sénégal s'est appuyé sur des personnes ressources de la société civile et des structures ayant suffisamment capitalisé sur les questions de négociation avec le MFDC. Ce qui a permis, après dix (10) mois de négociation, une reprise des activités, notamment par des enquêtes non techniques, en février 2020, dans le département de Bignona, interrompues par l'avènement de la pandémie.

Ce sont là autant d'aléas qui ont amené le Sénégal à introduire une troisième demande d'extension de cinq (05) ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2026.

La durée sollicitée se fonde sur l'hypothèse de la mobilisation effective des ressources exprimées, l'adhésion des parties encore réticentes à la stratégie de lutte élaborée et l'engagement de deux (02) opérateurs de déminage (HI et MAG), équipés de moyens manuels et mécaniques combinés.

Pour ce faire, le plan de travail du Sénégal se résume aux activités suivantes :

- 1) Enquêtes non techniques : 118 localités à visiter, y compris à Bignona (101), Oussouye (04) et Ziguinchor (13). 40 localités prévues pour 2020 et 78 en 2021 et 09 zones dont les contours doivent être précisés. Les ZDC identifiées à l'issue de ces enquêtes non techniques seront programmées pour 2024 – 2025. La superficie totale restante est estimée à 1 278 679m<sup>2</sup>.
- 2) Enquêtes techniques et déminage : 37 ZDC dont la taille est connue soit une superficie de 491,086 mètres carrés, zones identifiées à l'issue des ENT dans les 118 localités qui restent à visiter et 9 zones dont la taille n'est pas connue.

Seront adressées en :

- 2021: 12 ZDC (113,975.21 m<sup>2</sup>);
- 2022: 16 ZDC (299,871.45 m<sup>2</sup>);
- 2023: 9 ZDC (77,240.02 m<sup>2</sup>);
- 2024: 9 ZSD.

La superficie totale restant à adresser s'élève à 1,769,765 mètres carrés (37 ZDC d'une superficie de 491,086 mètres carrés et 118 zones à visiter d'une superficie estimée de 1,278,679 mètres carrés).

Un budget total de **12,186,185** US\$ est exprimé pour la période de la prolongation du délai :

**3,333,333** US\$ viendront du budget national pour l'appui institutionnel.  
**8,852,852** US\$ restent à mobiliser.

En conclusion, le Sénégal adresse ses vifs remerciements à l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour leurs concours tant appréciés.

Je vous remercie de votre attention.